



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

**CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Rapport du jury

Session 2025

**Concours de recrutement d'infirmières et d'infirmiers de l'éducation nationale et de
l'enseignement supérieur session 2025**

L'académie de Rennes a organisé, pour le ministère de l'éducation nationale, le concours de recrutement d'infirmières et d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le lundi 07 avril 2025.

I. Organisation du concours

1) Dispositions générales

<u>Cadre réglementaire</u> :	
Modalités du concours :	Arrêté du 23 octobre 2012
Ouverture du concours :	Arrêté du 27 janvier 2025
Nombre de postes :	Arrêté du 27 mars 2025

Conformément à l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les candidates et candidats sont soumis à une épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 1), ainsi qu'à une épreuve orale d'admission (coefficient 2).

L'épreuve d'admissibilité consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Durée 3 heures, coefficient 1. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation et les qualités de réflexion de la candidate ou du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé de la candidate ou du candidat portant sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par la candidate ou le candidat lors de son inscription. Au cours de cet entretien, la candidate ou le candidat peut développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. En outre, ces derniers peuvent être interrogés par le jury sur les règles applicables dans la fonction publique de l'Etat et sur l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère de l'éducation. Durée 30 minutes, coefficient 2.

2) Nombre de postes offerts au concours

Pour l'académie de Rennes : 11 postes

3) Composition du jury

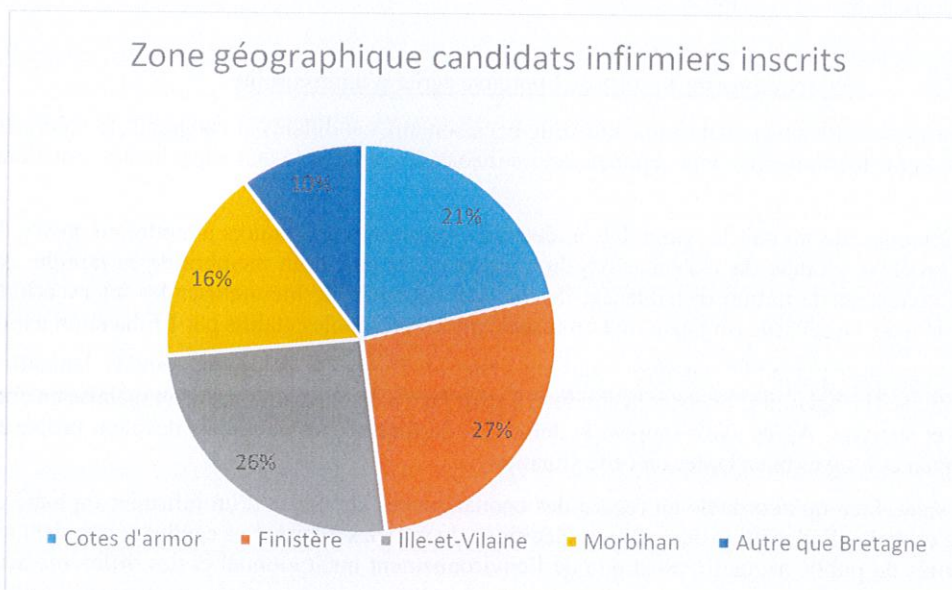
- 1 Président, Personnel de direction
- 1 Médecin scolaire
- 1 Infirmière conseillère technique du Recteur
- 1 Infirmier de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

4) Eléments statistiques

Sur les 136 candidates et candidats inscrits le lundi 07 avril 2025, jour de la passation de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- 85 candidates et candidats se sont présentés (soit 63 %, contre 66 % à la session 2024)
- 51 candidates et candidats étaient absents (soit 37 %)

Comme les sessions précédentes, les candidates et candidats qui ont composé sont essentiellement des femmes (à 94 %), les hommes représentant 6 %. Voici leur origine géographique :



II. Épreuve écrite d'admissibilité

Elle s'est déroulée le lundi 07 avril 2025. **85** candidates et candidats ont composé, soit 63 % des inscrits. Les copies anonymées ont été remises aux correcteurs le mardi 22 avril 2025 pour une correction à distance.

1) Correction des copies

Les copies ont été réparties en lots de 21 et 22 copies, chaque correcteur disposant d'un barème de notation, fourni avec le sujet. Ce barème avait préalablement été discuté puis précisément arrêté par le Président de jury, à l'occasion de la réunion de barème.

2) Candidatures admissibles

A l'issue de la correction, le jury s'est réuni pour annoncer l'admissibilité des candidates et candidats.

La moyenne des copies était de 11,75/20.

Sur les 85 candidates et candidats, **27 ont été déclarés admissibles** avec une note égale ou supérieure à **13.75**. La liste des admissibles a été publiée le vendredi 09 mai 2025.

3) Éléments statistiques

D'une durée de 3 heures, l'épreuve était notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.

Ventilation des notes (85 candidats)	Moins de 8,00 (note éliminatoire)	Supérieur à 8 et inférieur à 10	Supérieur à 10 et inférieur à 12	Supérieur à 12 et inférieur à 13.5	Supérieur à 13.5 et inférieur à 15	Supérieur à 15 à 20
Nombre de copies	8	18	18	11	20	10

Moyenne de l'épreuve : 11,75

Note la plus haute : 17,25

Note la plus basse : 4.75

4) Observations sur le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet proposé cette année offrait une nouvelle occasion aux candidates et candidats de valoriser à la fois leurs compétences professionnelles, leurs connaissances théoriques, ainsi que leur capacité à se positionner en tant que soignant.

La première question invitait les candidats à identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre dans la prise en charge d'un élève victime de violences psychologiques de la part d'un membre de sa famille. Après un rappel théorique concis sur la notion de violence, il leur était demandé de hiérarchiser les interventions à mener afin d'assurer la mise en sécurité du jeune tout en respectant les protocoles établis par l'Éducation nationale.

La seconde question plaçait les candidats dans une situation d'urgence, leur permettant de démontrer leurs réflexes professionnels. Il s'agissait d'exposer la conduite à tenir face à un élève victime d'un malaise en cours d'éducation physique et sportive. Après avoir rappelé la définition du diabète, les candidats devaient proposer des actions à court, moyen et long terme adaptées à cette situation.

Ainsi, le sujet, bien qu'abordable au regard des connaissances attendues d'un infirmier diplômé d'État, exigeait une réelle capacité d'adaptation au contexte spécifique du milieu scolaire. Les candidats devaient tenir compte des particularités du public accueilli, ainsi que de l'environnement institutionnel et des différents acteurs impliqués dans la prise en charge.

5) Observations sur les copies de l'épreuve d'admissibilité

Le sujet a été compris et les copies étaient globalement bien présentées, soignées. Au regard des productions écrites, les candidates et candidats ont su maîtriser le temps de composition.

Sur le fond, le jury regrette parfois le manque d'usage d'un vocabulaire professionnel précis et conforme au champ de compétences infirmier. La définition du diabète en a d'ailleurs été une illustration. Comme les années précédentes, le jury regrette également le manque de connaissances du système éducatif et des règles de signalement applicables à certaines situations d'urgence. Les réponses des candidats sont encore trop souvent cloisonnées et trop schématiques. De nombreuses candidates et candidats ont également rencontré des difficultés à se projeter et à proposer une démarche de projet. (Diagnostic partagé, fixation d'objectifs, réalisation d'actions, évaluation) en prenant appui sur les instances de l'établissement.

Les mises en situation ont d'ailleurs permis de déceler les meilleures copies. L'ensemble des acteurs, à la fois internes et externes, n'ont pas toujours été pris en compte dans les réponses apportées. De même, la difficulté à se projeter dans un travail en équipe et un traitement collectif de la situation évoquée a été relevée par les correcteurs. Il est nécessaire de hiérarchiser les priorités et les actions à mener dans le temps.

La connaissance de l'actualité de l'Éducation nationale est essentielle. Les priorités nationales et les protocoles, dispositifs qui en découlent doivent être maîtrisés.

6) Conseils dans la préparation de l'épreuve d'admissibilité

- **Mobiliser ses connaissances théoriques avec pertinence**

Relier ses connaissances à des situations concrètes rencontrées dans le cadre scolaire, en tenant compte du contexte éducatif et institutionnel.

- **Adopter une approche soignante et réflexive**

Se positionner en professionnel du soin, en intégrant les valeurs d'écoute, de respect et de bienveillance.

Prendre en compte la dimension humaine et émotionnelle des situations, notamment lorsqu'elles concernent des mineurs.

- **Savoir hiérarchiser les actions à mener**

Identifier les priorités immédiates (sécurisation, alerte, premiers gestes, information des instances compétentes).

Justifier les choix réalisés en s'appuyant sur les protocoles de l'Éducation nationale et les recommandations professionnelles.

- **Connaître le cadre institutionnel et réglementaire**

Maîtriser les textes de référence qui régissent la fonction d'infirmier(ère) de l'Éducation nationale.

Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'Institution et des procédures spécifiques (signalement, accompagnement, suivi).

Comprendre le rôle et les missions des différents acteurs de la communauté éducative pour agir en cohérence avec l'ensemble du dispositif.

- **Adopter une posture professionnelle adaptée**

Se positionner clairement en tant qu'infirmier(ère) de l'Éducation nationale, métier à part entière avec ses spécificités et ses responsabilités propres.

Faire preuve de discernement et d'éthique dans la prise de décision.

Veiller à maintenir une posture professionnelle équilibrée entre soin, prévention, écoute et travail en partenariat.

- **Faire preuve de réactivité et de sang-froid en situation d'urgence**

Démontrer une capacité d'analyse rapide, rigoureuse et priorisée.

Mettre en œuvre les gestes adaptés et alerter les secours dans le respect du cadre réglementaire.

- **Avoir une vision globale et à long terme de la prise en charge**

Proposer des actions de prévention, de suivi et d'éducation à la santé adaptées au public scolaire.

Intégrer la dimension éducative et collaborative dans toute réflexion professionnelle.

- **Soigner la présentation écrite et la clarté du raisonnement**

Structurer les réponses de manière logique (introduction, développement, conclusion).

Utiliser un vocabulaire professionnel précis et conforme au champ de compétences infirmier.

III. Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 02 au 04 juin 2025 à Rennes. Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury noté de 0 à 20 (durée 30 minutes ; coefficient 2).

1) Organisation de l'épreuve orale d'admission

Les membres du jury ont consacré chaque début de journée à la relecture des dossiers déposés par les candidats.

Après une présentation des membres du jury et du déroulement de l'épreuve, les candidats étaient invités à réaliser leur exposé de 10 minutes maximum sur leur formation et, le cas échéant, leur expérience professionnelle. Cet exposé était suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de 20 minutes au plus.

Les membres du jury se sont attachés à évaluer :

- la présentation du parcours du candidat à travers :
 - la qualité de l'exposé, sa structure
 - la présentation de la formation du candidat, le cas échéant de son expérience professionnelle
 - l'aisance, la clarté, la qualité de l'expression et l'aisance du candidat
 - la maîtrise du temps (10 minutes maximum)
- la motivation et les aptitudes du candidat à travers :
 - les connaissances de l'environnement professionnel et du système éducatif
 - les connaissances professionnelles et des sujets d'actualité
 - la capacité à se projeter sur ces fonctions, les qualités de réflexion
 - la capacité à se positionner en tant que soignant
 - la capacité à travailler en équipe

La prestation des candidates et candidats était notée sur 20, l'exposé comptant moins de la moitié des points et les membres de jury ayant la possibilité de noter au dixième de point.

A l'issue des entretiens, les membres du jury se sont réunis afin d'harmoniser et d'arrêter la liste des notes de l'épreuve d'entretien.

2) Eléments statistiques

Les 27 candidates et candidats admissibles étaient présents lors de la passation des oraux.

Les notes de l'épreuve d'admission s'échelonnent de 6,25/20 à 20/20, la note moyenne globale étant de 14,83/20.

Résultats de l'épreuve orale d'admission :

Moyenne épreuve orale : 13,46

Note la plus haute : 20,00

Note la plus basse : 06,25

Ventilation des notes	6,25 à 10	10 à 15	15 à 17	17 à 20
Candidats	3	10	4	10

Après calcul des notes définitives, en tenant compte des notes obtenues par les candidates et candidats à l'issue des épreuves écrites, le jury a délibéré et a prononcé :

- l'admission de 11 candidats en liste principale, avec un seuil de **47.75** points sur 60
- l'inscription de 10 candidats en liste complémentaire, avec un seuil de **39.00** points sur 60

La liste des candidats admis a été publiée le jeudi 05 juin 2025.

3) Observations sur les entretiens avec les candidates et candidats

Les entretiens ont globalement été d'une très grande qualité. Les membres du jury ont apprécié la partie des exposés, qui témoigne d'une préparation réelle et, souvent, très solide des candidats. La gestion du temps a été maîtrisée par l'essentiel des candidats. Le jury tient à rappeler que les notes écrites ne sont pas autorisées pour cette épreuve. Il est préférable de ne pas apprendre sa présentation par cœur et de la restituer telle quelle devant le jury. Cette pratique est peu probante dans la situation de stress qu'implique souvent un passage d'oral de concours. Le candidat qui perd ses moyens devant le jury ou qui est victime de trous de mémoire peut inutilement perdre des points : L'attitude, la posture et le savoir être étant également nécessairement pris en compte.

Plus globalement, nous invitons les candidates et candidats à faire du lien entre leur parcours personnel et professionnel, leurs acquis et la fonction visée. Il s'agit de démontrer au jury la capacité à réintroduire des compétences acquises dans leur nouvelle mission.

En revanche, comme lors de l'épreuve écrite d'admissibilité, la mise en situation a été plus difficile à appréhender pour certains candidats et a permis de déceler les meilleurs profils. Si la bonne connaissance institutionnelle a été appréciée, il a parfois été délicat pour certains candidats de les employer à bon escient lors des cas pratiques. En effet, la prise en compte de l'environnement professionnel et le travail d'équipe ont parfois été négligés. Nous rappelons la nécessité pour le candidat de se positionner en prenant en compte les partenaires à leur disposition. Dans la même perspective, le jury a constaté des manques de projection sur les actions partenariales possibles, portant pourtant sur le cœur des missions de l'infirmière de l'Éducation nationale. Les candidats doivent se préparer en se projetant sur des postes avec des spécificités : école primaire, collège, lycée général et technologique et lycée professionnel voire université. Nous conseillons dans la mesure du possible aux candidates et candidats de passer quelques jours en immersion dans un établissement pour mieux cerner les enjeux de la fonction d'infirmier scolaire.

IV. Conclusion

La réussite à un tel concours, qui s'adresse à des diplômés parfois déjà en poste dans d'autres structures ou fonctions publiques, implique une préparation globale et constante de la part des candidates et candidats. Les candidates et candidats admis à la session 2025 ont incontestablement fourni ce travail, leur préparation était réelle.

Les candidates et candidats devront veiller à actualiser leurs connaissances, à faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit. La bonne connaissance de l'environnement professionnel de l'éducation nationale est déterminante, il faut savoir se démarquer des autres candidats en prouvant sa capacité à se projeter sur ces

fonctions, sur d'autres structures, en exprimant un intérêt, des connaissances et une motivation pour y exercer, au bénéfice des élèves et étudiants.

Le Président du jury,

Gaëtan MAZURIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

